

Communiqué

Paris, le 14 avril 2014

FONCTIONNEMENT DU FUTUR MARCHÉ DE CAPACITÉ : L'UNIDEN SOUTIENT LES RÈGLES PROPOSÉES PAR RTE

Après plusieurs mois de consultations et de travaux au long de l'année 2013, RTE a soumis la semaine dernière à la Ministre en charge de l'Énergie et à la CRE un projet fixant les règles de fonctionnement du futur marché de capacité. Pour mémoire, la loi NOME du 7 décembre 2010 prévoit l'entrée en vigueur de ce marché de capacité pour 2015. L'objectif, mis en évidence par le rapport Poignant-Sido de 2010, est de maîtriser la pointe de consommation électrique française, liée principalement à la thermo-sensibilité comme l'ont montré les périodes froides des hivers 2011-2012 et 2012-2013.

Pour l'UNIDEN, le mécanisme devra être à la fois techniquement vertueux, en permettant la maîtrise effective de la pointe de consommation dans les meilleures conditions environnementales, et économiquement efficient par la maîtrise du coût du système, globalement et pour les électro-intensifs en particulier.

A cet égard, l'UNIDEN, qui a participé à la consultation, tient d'abord à souligner la qualité du travail effectué par RTE, qui a permis de dégager les options stratégiques majeures du futur marché tout en intégrant les impératifs de compétitivité du marché électrique français. En effet, les options proposées répondent aux enjeux fondamentaux pour le système électrique français :

- **permettre une meilleure gestion de la demande électrique en favorisant le développement des effacements de consommation**, réponse la plus adaptée au comportement spécifique du consommateur français ; en effet, privilégier les seules capacités de production par rapport aux capacités d'effacement serait un message inadapté tant du point de vue économique que des exigences écologiques, et irait à rebours des ambitions de la transition énergétique annoncée ;
- **concilier**, grâce à un marché de capacité le plus agile et dynamique possible, **le besoin de flexibilité** à une échéance proche de la pointe hivernale, via les capacités d'effacement, **et la nécessité d'une approche de moyen et long termes**, en particulier pour les actifs de production. Il en va de la maîtrise de l'économie globale du futur mécanisme, donc de la facture de tous les consommateurs en France, industriel électro-intensifs en particulier ;
- **éviter que la mise en place du marché de capacité se traduise par une quelconque augmentation du coût** de la fourniture électrique pour les consommateurs non thermosensibles que sont les industriels électro-intensifs ;
- **permettre au contraire que ces consommateurs puissent bénéficier d'une rémunération lorsqu'ils feront l'effort d'effacer leur consommation**, par modulation ou arrêt de leur production, afin d'aider le système électrique à passer les épisodes de pointe ; l'UNIDEN souligne qu'il serait absurde de traiter des usines qui s'abstiennent de redémarrer en période de pointe autrement que celles qui arrêtent ou modulent leur production.

L'UNIDEN souhaite que tous ces enjeux, bien identifiés dans la proposition de RTE, soient clairement confirmés dans les semaines à venir. A ces conditions, la mise en place du marché de capacité participera à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique : maîtriser les consommations et favoriser les comportements vertueux tout en rétablissant la compétitivité énergétique du site industriel France.

Contact : Fabrice Alexandre - 01 47 42 53 00 - f.alexandre@cominst.com - www.uniden.fr

L'UNIDEN représente les industries consommatrices d'énergie présentes en France, pour lesquelles la maîtrise des coûts énergétiques constitue un facteur essentiel de compétitivité. Ses 41 membres représentent environ 70% de la consommation énergétique industrielle en France et sont présents dans l'agro-alimentaire, l'automobile, la chimie, les ciments et chaux, l'électronique, les métaux, le papier, le verre...